

Annexe conseil d'école extraordinaire n°2

Organisation de la fête d'école

- Le 3 mai 2016, lors du conseil d'école extraordinaire du 3 mai 2016, les enseignants ont fait part de leurs difficultés pour organiser la fête de l'école en respectant les consignes de sécurité fixé par le plan vigipirate. Ils étaient gênés notamment par l'obligation de contrôle des entrées. Après discussion et avis des participants, il avait été décidé de demander à la municipalité de mettre à disposition de cette fête des moyens humains (police municipale et assimilé) afin d'assurer un contrôle minimal des entrées.
- Le 9 mai, le mail ci-dessous est arrivé à l'école, transféré par notre inspection départementale et rédigé par Madame la directrice académique en réponse à une lettre de directeurs d'école:

Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale,

Je vous remercie pour le courriel du 6 mai que vous souhaitez adresser aux deux directeurs d'école et qui est très complet.

Il conviendrait de rappeler les recommandations suivantes :

*- Les directeurs d'école doivent prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes : **procéder au contrôle visuel des sacs**, (NDLR : lors d'une audience faite à un syndicat, l'IA adjointe a précisé qu'il s'agissait de faire ouvrir les sacs pour contrôler leur contenu visuellement), **à la vérification des identités des personnes** à l'entrée de l'école, sinon leur responsabilité peut être engagée.*

- Les directeurs d'école doivent prendre l'attache du maire pour le spectacle qui a lieu hors de l'école et des membres de l'association pour l'organisation du moment de convivialité. Ils doivent prévenir la gendarmerie pour avvertir de l'organisation de cet évènement, en cas de besoin.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec tous mes remerciements.

Recevez mes sincères salutations.

Ce mail, suivi par une lettre de l'OCCE précisant que la coopérative scolaire pouvait prendre en charge l'organisation de la fête de l'école et que les enseignants membres de l'OCCE étaient alors responsables de la sécurité et devaient respecter les consignes de Mme la directrice académique, a conduit l'équipe à annuler la fête du 1^{er} juillet. Avec 290 élèves, représentant un potentiel de 600 spectateurs, il paraissait difficile de mettre en œuvre ces dispositions.

L'ensemble de l'équipe enseignante regrette cette annulation et recherchera pour l'an prochain comment résoudre ce problème.

Afin que les enfants ne soient pas trop pénalisés par cette décision, lors des dernières semaines, des représentations pourront être organisées en interne et un spectacle musical leur sera proposé.

Le directeur d'Anatole France
Georges Binet